



FORMATION SUPÉRIEURE



BREVET FÉDÉRAL DE CHEF D'ÉQUIPE CONSTRUCTION

SBV
SSE
SSIC | Schweizerischer Baumeisterverband
Société Suisse des Entrepreneurs
Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societad Svizra dals Impressaris-Constructurs



www.ecole-construction.ch

**école de la
construction!**
fédération vaudoise des entrepreneurs

Chef d'équipe construction

Le chef d'équipe construction travaille dans les secteurs du bâtiment et du génie civil et est coresponsable des nouvelles constructions, des transformations et du maintien de la valeur des anciens bâtiments.

Il coordonne tous les travaux sur le chantier en dialogue permanent avec son supérieur hiérarchique. Il dirige son équipe pendant la réalisation des travaux qui leur sont confiés et exécute lui-même des tâches exigeantes

Ses compétences couvrent plusieurs domaines : technique de construction, conduite des collaborateurs, formation des apprentis, communication entre les divers intervenants, sécurité sur le chantier et protection de l'environnement dans une perspective de durabilité.

Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Objectif	Obtenir le titre de chef d'équipe construction avec brevet fédéral. Ce brevet est une étape obligatoire pour l'accès au cours de préparation pour l'obtention du brevet fédéral de contremaître construction.
Conditions d'admission	<p>Être titulaire d'un certificat fédéral de capacité de maçon, d'opérateur de sciage d'édifice ou d'un métier du champ professionnel « construction de voies de communication » ou d'une qualification au moins équivalente dans le secteur principal de la construction et pouvoir justifier d'au moins deux années d'expérience professionnelle sur des chantiers dans le secteur principal de la construction lors de l'examen final ;</p> <p>Ou</p> <p>Être titulaire d'un autre certificat fédéral de capacité, d'un titre du degré tertiaire ou d'une qualification au moins équivalente et pouvoir justifier d'au moins trois années d'expérience professionnelle sur des chantiers dans le secteur principal de la construction lors de l'examen final. »</p> <p>Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers.</p>
Certification	Chef d'équipe construction avec brevet fédéral.
Frais d'inscription n'inclut pas la finance d'examen <i>Sous réserve de modification</i>	<p>1^{er} cycle : CHF 6'850.00 2^{ème} cycle : CHF 7'000.00</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Toute annulation de la part du participant ou de la participante doit être effectuée par écrit 15 jours avant le début du cours sous déduction d'une participation financière aux frais administratifs.</i>• <i>Tout cours débuté est entièrement dû.</i>• <i>La direction de l'école se réserve le droit de ne pas ouvrir un cours qui réunirait un nombre insuffisant d'inscription.</i>• <i>Les inscriptions sont limitées et seront prises en compte par ordre d'arrivée.</i>• <i>Les candidats sont tenus d'assurer un taux de fréquentation minimal de 80 % selon le règlement de l'école.</i>• <i>La participation au cours dépend du paiement de la finance d'inscription.</i>• <i>Pour les autres cas, le règlement de l'école (disponible gratuitement au secrétariat) est applicable.</i>
Aide financière	La Confédération octroie une aide financière (50 % des frais de cours payés) aux personnes se présentant à un examen fédéral (brevet fédéral, diplôme fédéral). Pour d'éventuelles aides complémentaires voir le site www.ecole-construction.ch ou contacter votre association professionnelle.
Durée	Deux cycles de formation répartis sur deux ans, pour un total de 600 périodes. Plusieurs samedis + jours ouvrables pour le nivellement et par cycle.
Dates	<p>1^{er} cycle : d'octobre à mars ~300 périodes 2^{ème} cycle : d'avril à décembre ~ 300 périodes Examens finaux en janvier à la fin du 2^{ème} cycle.</p>
Délaï d'inscription	1 ^{er} juillet de chaque année à la suite du concours d'entrée.
Renseignements et inscriptions	Coordonnées en bas de la page.

A. Mise en œuvre des directives en matière de qualité, d'environnement et de sécurité

- A1. Appliquer les prescriptions en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement
- A2. Respecter les lois, prescriptions, normes de construction et règles de la construction
- A3. Garantir le niveau de qualité convenu contractuellement dans la zone de travail confiée
- A4. Vérifier l'aménagement, la sécurisation et l'entretien du chantier selon les directives

B. Participer et mettre en œuvre la préparation du travail pour les travaux de construction confiés

- B1. Vérifier et mettre en œuvre les plans de construction selon les consignes
- B2. Réaliser des croquis à des fins de documentation ou de communication
- B3. Contrôler et mettre à disposition les matériaux de construction et d'exploitation selon les prescriptions

C. Diriger des groupes de travail pour les travaux de construction confiés

- C1. Coordonner et diriger les travaux de terrassement, de canalisation et de pose de conduites
- C2. Réaliser des éléments de construction en béton avec les coffrages et armatures nécessaires
- C3. Diriger la réalisation de différents travaux de maçonnerie
- C4. Planifier et diriger le forage et le sciage du béton et de la maçonnerie
- C5. Diriger le déplacement d'éléments de construction préfabriqués
- C6. Organiser la réalisation de systèmes ouverts d'évacuation des eaux
- C7. Préparer des petits travaux de revêtement
- C8. Diriger les travaux de déconstruction, de sécurisation et de sous-œuvre

D. Exécution des travaux de construction confiés

- D1. Exécuter et documenter des travaux de mensuration et de piquetage simples à partir du bornage
- D2. Exécuter des travaux de stabilisation des sols et des couches de fondation
- D3. Réaliser des enceintes de fouilles et des éléments de soutènement
- D4. Créer et exploiter des systèmes de rétention et de gestion des eaux
- D5. Effectuer des travaux de gestion des eaux simples
- D6. Procéder à des assainissements simples du béton

E. Surveiller des travaux de construction confiés

- E1. Surveiller l'exécution des étapes de travail confiés
- E2. Garantir l'entretien et le nettoyage du matériel d'exploitation utilisé
- E3. Faire un rapport sur les travaux de construction effectués

F. Interagir sur le chantier

- F1. Attribuer des mandats de travail et instruire des tiers
- F2. Communiquer avec les parties prenantes internes et externes et assurer la coordination
- F3. Encadrer les apprentis durant leur travail
- F4. Mettre en œuvre la culture d'entreprise et les règles de conduite au sein de l'équipe
- F5. Mener des entretiens internes destinés à apaiser un conflit avec de l'aide

G. Développer des techniques de travail et des compétences

- G1. Appliquer les techniques de travail
- G2. Participer à la résolution des problèmes dans le domaine du travail confié
- G3. Approfondir et développer ses compétences techniques et les appliquer dans la zone de travail confiée
- G4. Aborder les différents changements et les nouveautés du domaine de la construction
- G5. Gérer les propres ressources